



## Promesse d'embauche verbal après journée d'essai

Par **erirom**, le **20/03/2011** à **11:04**

Bonjour,

Mardi dernier j'ai été convoqué pour un entretien d'embauche pour un poste d'assistante commerciale pour un CDD de 1 mois remplacement congé maladie.

L'entreprise m'a proposé d'aller effectuer une journée d'essai le vendredi suivant. La journée s'est très bien passée. À la fin même de cette journée, entretien avec la directrice qui est satisfaite et me propose de travailler 1 mois, à partir du lundi suivant. On fera tous les papiers le lundi matin. Et m'indique même qu'elle prolongera sûrement le contrat. Je lui ai dit Ok, car je suis en recherche d'un CDI.

Elle me dit aussi d'emporter chez moi le manuel de formation afin de pouvoir m'en imprégner durant le week-end.

Coup de théâtre le samedi après-midi : (je ne travaillais pas) appel de la directrice qui me dit que finalement il est inutile de revenir le lundi car elle a eu un entretien avec une personne le matin et qu'elle la préfère à moi. Devant mon impréhension elle me dit qu'en fait elle me trouve sois disant "trop à l'aise".

Je l'informe de mon mécontentement, d'autant plus que le vendredi on m'a proposé un autre CDD de 3 semaines en intérim que j'ai refusé puisque j'avais accepté ce contrat.

Résultat je me retrouve "le bec dans l'eau" à cause de paroles en l'air !!

Question : est-elle obligée de me rémunérer la journée d'essai ? à ce jour elle m'a dit au téléphone qu'elle m'envoierait un chèque. mais vu sa bonne foi, je doute !!!!

Question 2 : puis-je lui demander juridiquement de me payer le manque à gagner suite au refus de la mission intérimaire, beaucoup mieux rémunérer d'ailleurs.

Merci de vos réactions et de votre diligence car je dois retourner demain ramener le manuel de formation à l'entreprise et j'aimerais avoir des explications avec elle, texte à l'appui.

Cordialement,